CENTRE DE DROIT PRIVÉ DE L'UCLOUVAIN SAINT-LOUIS BRUXELLES

DROIT PRIVÉ ET ENVIRONNEMENT : UNE ALLIANCE CONTRE-NATURE ?

(Re)découverte de la force mobilisatrice du droit privé à l'aune de l'intérêt général

COLLOQUE

Sous la coordination scientifique de
Th. Léonard et J. Van Meerbeeck (dir.)
C. Delforge, H. Culot, A. Hoc, A. Ruelle et N. Van Damme (coord.)

Jeudi **2 octobre 2025**
de 13h00 à 17h30

UCLouvain SAINT-LOUIS BRUXELLES

CePri

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Date
Le jeudi 2 octobre 2025, de 13h00 à 17h30

Inscription
En ligne sur le site : www.cepri.be/environnement

Lieux
- En présentiel : Salle P02 · UCLouvain Saint-Louis Bruxelles
  Rue du marais 119, 1000 Bruxelles
- En ligne

Formation permanente
- AVOCATS.BE : 3 points
- IJE : 4 points
- IFJ : demande en cours

Les attestations de participation seront uniquement envoyées aux personnes ayant effectivement suivi la conférence (sur place ou à distance).

Frais et modalités d'inscription
- Tarif plein : 75€ TVAC
- Avocats stagiaires : 50€ TVAC
- Étudiants et membres du personnel de l'UCLouvain : gratuit
- Institut de formation judiciaire : après validation, prise en charge par l'IFJ des frais d'inscription des magistrat·e·s professionnel·le·s, des stagiaires judiciaires et des membres du personnel de l'ordre judiciaire (en présentiel et en ligne). L'Institut ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais qui ne participent pas. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du /de la collègue remplacé·e.

Mise en vente de l'ouvrage collectif
L'ouvrage collectif issu du colloque n'est pas compris dans les frais d'inscription. Il sera mis en vente, en format numérique, par l'éditeur le jour du colloque.

Contact
Madame Salima Tafranti
Centre de droit privé · UCLouvain Saint-Louis Bruxelles
Courriel : cepri-slb@uclouvain.be
Tél : 02/792.35.47

PROGRAMME

Sous la coordination scientifique de
Th. Léonard et J. Van Meerbeeck (dir.)
C. Delforge, H. Culot, A. Hoc, A. Ruelle et N. Van Damme (coord.)

13h00 · Accueil des participants et participantes

13h30 · Introduction générale
Thierry Léonard, professeur à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et **Jérémie Van Meerbeeck**, professeur invité à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles

13h50 · Horizontalisation des droits fondamentaux. Enjeux et prégnance de l'influence des droits humains sur les litiges entre acteurs privés
Alice Briegleb, doctorante à l'ULB et **Norman Vander Putten**, chargé de recherches au F.R.S.-FNRS et professeur invité à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles

14h10 · Contentieux environnemental et droit d'action en justice
Violette Hanon de Louvet, assistante à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et **Arnaud Hoc**, professeur invité à l'UClouvain campus Saint-Louis Bruxelles

14h30 · Une personne prudente et raisonnable peut-elle encore ne pas se soucier de l'intérêt général ? Le retour des bonnes moeurs !
Nicolas Van Damme, chargé de cours invité à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles, collaborateur scientifique à la KULeuven et avocat au Barreau de Bruxelles

14h50 · La théorie des troubles de voisinage peut-elle être mobilisée à l'égard d'une usine ou d'entreprise qui refuse sciemment d'investir dans la transition énergétique ?
Laurent Debroux, assistant et chargé d'enseignement suppléant à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et avocat au Barreau de Bruxelles et **Félix Standaert,** assistant à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et juge suppléant au Tribunal de première instance francophone de Bruxelles

15h10 · Questions/Réponses

15h30 · Pause

15h50 · Pour un droit privé durable : repenser la licéité et la liberté contractuelle à l'aune des enjeux environnementaux
Véronique Brusselmans, assistante à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et **Amaury de Cooman,** assistant à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et avocat au barreau de Bruxelles

16h10 · Responsabilité de la société et de ses administrateurs pour défaut/mauvaise action en matière de lutte contre le changement climatique
Jean-Marc Gollier, avocat au Barreau de Bruxelles et **Marion Baine,** avocate au Barreau de Bruxelles

16h30 · La lutte contre le greenwashing : pour dire vert, il faut dire vrai
Alexandre Piron, assistant à l'UCLouvain campus Louvain-la-Neuve et **Anne-Lise Sibony,** professeure à l'UCLouvain campus Louvain-la-Neuve

16h50 · Conclusions
Thierry Léonard, professeur à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et **Jérémie Van Meerbeeck,** professeur invité à l'UCLouvain campus Saint-Louis Bruxelles et conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles

17h10 · Questions/Réponses

DROIT PRIVÉ ET ENVIRONNEMENT : UNE ALLIANCE CONTRE-NATURE ?

DESCRIPTIF

Le colloque est le résultat d'une recherche collective et transversale d'envergure ayant interrogé la capacité du droit privé à offrir des leviers d'action en matière de régulation des comportements individuels dont il est scientifiquement établi qu'ils contribuent au dérèglement climatique.
Le droit privé est perçu comme le garant des grandes libertés économiques, et dès lors comme un instrument de protection de l'autonomie individuelle, facilitant, voire protégeant, certains agissements pouvant pourtant être dommageables pour l'environnement. Le colloque confirme qu'il importe de réévaluer, à la lumière des enjeux climatiques et écologiques contemporains, aussi ses potentialités correctrices. Car elles existent, et gagnent sans doute à être mieux comprises pour être davantage mises en œuvre.
Toutes les branches du droit privé sont convoquées lors du colloque et dans les 25 contributions composant l'ouvrage qui paraitra le même jour aux Presses universitaires Saint-Louis (PULS) : droit des biens, droit des obligations et des contrats, responsabilité civile, droit des entreprises, droit des sociétés, droit de la consommation, droit du travail, droit judiciaire, mais également droits fondamentaux et enjeux de protection des générations futures.
Au-delà, les interventions gravitent finalement autour d'une question centrale : celle de savoir dans quelle mesure le droit privé peut être mis au service de l'intérêt général et, en particulier, de la préservation de l'environnement.

CePri
Centre de droit privé